

COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 SEPTEMBRE 2006

PRESENTS : MM. BOYER – CUVILLIER – LEROUGE – MERCIER - BRUEZ – FOULET – WIART – THUIN – CARPENTIER

MMes COQUART–BRANCART – CACHEUX – CATTIAUX

ABSENTE EXCUSEE : Mme CACHEUX

ABSENT : M. LAUDE

1) Recensement de la population

- date du 18 janvier au 17 février 2007
- agents recenseurs : Melle Emily COUVREUR et Mr Emmanuel CARLIER
- rémunération :
 - Bulletin individuel : 1 € 10
 - Feuille de logement : 0 € 76
- La commune percevra une dotation de l'état d'un montant de 2554 € 00

2) Personnel communal

- Appel de candidature pour le recrutement d'une personne sous « contrat avenir », réservé aux bénéficiaires des minima sociaux (absence de M. DOUCHEZ victime d'un accident du travail).

Les demandes seront examinées par MM. Lerouge, Bruez et Foulet.

- recrutement de Melle Sandrine HUYGUE sous contrat CAE (Contrat d'accompagnement dans l'emploi), pour 6 mois, renouvelable 1 fois. Elle assistera Mme Duchatelle à la surveillance de la cantine scolaire et effectuera le nettoyage des bâtiments communaux (salle polyvalente, salle communale) et de l'école primaire.
- une formation de secourisme sera dispensée à Mmes Marcon, Potier, Duchatelle et Melle Huygue.

3) Demandes de subventions :

En vue de la réalisation des travaux relatifs à la création de sanitaires à l'école publique Victor Hugo (primaire), des subventions seront sollicitées au titre :

- de la DGE (Etat)
- du FARDA (Conseil Général)

4) Révision du prix de la location du local Grand Rue

Le Maire donne lecture d'une lettre émanant de Mme Delannoy, propriétaire du local situé Grand Rue, qui sollicite la révision du loyer annuel à compter du premier janvier 2007.

Le loyer est fixé à 1340 € 10 (1 296 € 70 auparavant) conformément à l'indice de construction du 1^{er} trimestre 2006.

5) Garantie d'emprunt du PACT d'Arras :

Le Maire donne lecture d'une lettre émanant du PACT d'Arras qui sollicite la garantie communale sur un emprunt qu'il désire contracter en vue de l'acquisition d'une maison d'habitation située à Bourlon qu'il propose de réhabiliter et d'y réaliser un logement aidé pour une personne seule ou un couple sans enfant.

Le conseil municipal émet un avis favorable à la demande présentée mais limite la garantie à 20% des prêts contractés soit sur une somme de 7 726 € 40.

6) Enquête publique :

Le Maire informe l'assemblée que conformément à un arrêté préfectoral du 25 octobre 2006, une enquête publique est ouverte du 28 novembre au 29 décembre 2006 concernant une demande présentée par la Sté AHLSTROM SPECIALISTES sur le plan d'épandages des boues produites par la Station d'Épuration de l'usine sise à BOUSBECQUES.

La commune est concernée pour un épandage sur une surface de 19 ha 05 de terre labourable. Il est à noter que 119 communes sont concernées par cette enquête (5 dans le Nord et 114 dans le Pas de Calais))

Conformément à l'article 9 de l'arrêté inter préfectoral le Conseil Municipal est invité à donner son avis sur la demande.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal émet un avis défavorable à cet épandage sur les terres de la Commune.

7) Horaires d'ouverture de la Poste :

Le Maire donne lecture d'une lettre émanant de Mme Isabelle Legendre, Directrice du Groupement Postal sur la réorganisation de la présence postale dans la commune.

Le conseil rappelle son opposition sur la réduction des horaires d'ouverture.

La lettre de Mme Legendre confirme l'application à compter du 1^{er} février 2007 des nouveaux horaires à savoir du lundi au vendredi de 13 h 30 à 16 h 30 et le samedi de 9 h à 12 h.

Pour extrait conforme,

Le Maire, Jean-Luc BOYER